



MÉMOIRE  
PRÉPARÉ PAR :

ASSOCIATION DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR L'AVENIR  
DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

JUIN 2007

1001, route de l'Église, bureau 405, Sainte-Foy (Québec) G1V 3V7  
Téléphone : (418) 653-8181 Télécopieur : (418) 653-8781  
Courriel : [appq@fihog.qc.ca](mailto:appq@fihog.qc.ca) Internet : [www.appq.org](http://www.appq.org)

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	3
2.	Présentation de l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) .....	4
2.1	Mission de l'APPQ .....	5
3.	Présentation du secteur de l'aménagement paysager .....	5
3.1	Nombre d'emplois .....	5
3.2	Définition de l'aménagement paysager .....	6
3.3	La progression du secteur .....	6
3.4	Tendances : Habitation – Jardins personnels : L'aménagement extérieur dans le Top 5 .....	7
3.5	Tendances 2005 – 2010 .....	7
4.	Intervention de l'APPQ aux travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois .....	8
4.1	Les politiques publiques .....	8
4.2	Reconnaissance par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) .....	9
4.3	L'environnement .....	10
4.4	La santé .....	11
4.5	Le développement des ressources humaines .....	12
a)	<u>Saisonnalité des emplois</u> .....	12
b)	<u>La formation initiale</u> .....	13
c)	<u>La formation continue</u> .....	13
5.	Conclusion .....	14

## 1. Introduction

L'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) est heureuse de participer aux travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Nous remercions la Commission de nous offrir l'occasion de nous exprimer dans un contexte de dialogue et d'ouverture. Notre intervention portera sur quatre points : les politiques publiques, la reconnaissance ministérielle du secteur de l'aménagement paysager, l'environnement, la santé et le développement des ressources humaines.



## 2. Présentation de l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)

L'aménagement paysager connaît une popularité grandissante au Québec. Cette tendance s'inscrit dans la recherche d'un meilleur environnement et d'une plus grande qualité de vie des citoyens. De notre côté, nous sommes des professionnels qui respectent et connaissent toutes les normes relatives à la plantation et à l'entretien des végétaux, de même que les normes touchant la pose de murets, les pavés de béton, les pergolas, les bassins d'eau et toutes les structures intégrées à l'aménagement paysager.

L'APPQ compte 225 paysagistes qui sont des membres certifiés selon les règles en vigueur du programme de certification. La moyenne du chiffre d'affaires de nos membres se situe entre 400 000 \$ et 650 000 \$ alors que la moyenne provinciale est de 250 000 \$.

Nos membres sont soumis à un Code d'éthique rigoureux et travaillent dans le respect de l'environnement. Nos membres doivent également suivre un programme de certification ainsi que de la formation continue. Au cours des ans, l'Association des paysagistes professionnels du Québec est devenue le point de référence en aménagement paysager. Nous travaillons d'ailleurs en étroite collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec. Comme professionnels, nous avons développé des normes s'appliquant spécifiquement à l'aménagement paysager. Ces normes qui respectent toujours l'environnement sont aussi devenues un point de référence. La mise en place d'un programme de certification par l'APPQ, en 1987, a permis d'instaurer la confiance des consommateurs.

### **Fière membre affiliée à la FIHOQ**

Par ailleurs, depuis 1992, l'Association fait partie de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ). L'APPQ voit son affiliation avec la FIHOQ comme un moyen d'accroître et d'affirmer sa représentativité auprès de plusieurs intervenants. Cela permet également aux membres de demeurer en contact avec les autres professionnels de l'horticulture ornementale. Ils sont donc au fait des derniers développements technologiques et des dernières nouveautés.

L'industrie de l'horticulture ornementale compte près de 5000 entreprises réparties dans trois grands secteurs : la production, la commercialisation et les services. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliards de dollars et emploient plus de 40 000 personnes en haute saison. La FIHOQ est le seul organisme reconnu comme porte-parole officielle pour l'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec. L'APPQ est fière d'être associée à la FIHOQ.

Cette affiliation à la FIHOQ est volontaire et motivée par l'efficacité qu'offre cette structure fédérative dynamique. D'ailleurs, l'APPQ s'investit dans les activités de la FIHOQ, en prenant part, entre autres, aux travaux de différents comités, mis sur pied par la Fédération tels que le comité vie associative, le comité de la Maison de l'horticulture ornementale, le comité du Congrès de formations, le comité technique des *Fleurons du Québec* de même qu'aux travaux du comité de travail sur l'implantation et l'entretien d'un gazon durable.

## 2.1 Mission de l'APPQ

L'APPQ existe comme regroupement de secteur spécialisé depuis 15 ans. Son regroupement est issu de la restructuration de la défunte Association Paysage Québec qui regroupait (5) cinq autres secteurs et qui existait depuis 1947. Le secteur de l'aménagement paysager est affilié à la FIHOQ depuis la création de cette dernière, il y a (30) trente ans. La raison d'être de l'APPQ est de :

- Grouper en association les entreprises et les institutions faisant affaires dans le domaine de l'aménagement paysager dans la province de Québec et être le regroupement de référence en aménagement paysager.
- Promouvoir un programme de certification et un Code d'éthique devant être respectés par ses membres.
- Promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques et sociaux de ses membres.
- Promouvoir et développer la qualité et la compétence de ses membres.

## 3. Présentation du secteur de l'aménagement paysager

On dénombre, au Québec, environ 1 100 entreprises qui œuvrent en aménagement paysager et elles génèrent des revenus de 375 millions \$. Ce sont très souvent des entreprises de type familial alors que 75 % d'entre elles ont un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 \$.

### 3.1 Nombre d'emplois

L'aménagement paysager est un secteur qui génère un nombre important d'emploi en horticulture ornementale. On compte approximativement 12 000 travailleurs en aménagement paysager représentant ainsi près du tiers des emplois du secteur de l'horticulture ornementale. Les emplois sont principalement occupés par 7 000 manœuvres, 4 000 ouvriers spécialisés, 700 contremaîtres et 300 concepteurs/dessinateurs.

La durée des emplois varie entre 6 mois et 10 mois selon les régions et les conditions saisonnières.

Pour tout ce qui concerne la main-d'œuvre en aménagement paysager, nous référons au Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services, soit l'organisme HortiCompétences. Cet organisme offre de nombreux services relatifs aux problématiques de main-d'œuvre, et nous souhaitons pouvoir toujours compter sur l'appui d'HortiCompétences.

### 3.2 Définition de l'aménagement paysager

Les entreprises qui oeuvrent en aménagement paysager conçoivent et exécutent, selon les règles de l'art, les travaux d'embellissement suivants :

Les travaux de préparation du sol pour la plantation ainsi que la protection et l'entretien de végétaux d'ornement, de jardins et de pelouse (arbres, arbustes, arbres fruitiers, fleurs, vivaces annuelles) incluant l'aménagement de sentier et la pose de murets ou autres éléments décoratifs (bassin d'eau, systèmes d'irrigation, pergolas et tous autres matériaux nécessaires). Ces travaux se réalisent dans les jardins privés, parcs et autres surfaces ou terrains semblables.

### 3.3 La progression du secteur

Au cours des 25 dernières années, l'horticulture ornementale a connu un taux de croissance moyen de 10 % par année (valeur à la consommation des produits et services). Le secteur de l'aménagement paysager a profité amplement de cette croissance.

Selon les résultats d'une étude réalisée par la firme Municonsult, en février 2000 pour le compte de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), la croissance des dépenses par ménage a été de plus de 60 % entre 1992 et 1996. Au cours de la période 1996-1998, une majorité de 48 % de paysagistes ont vu leur chiffre d'affaires croître. Cette majorité est passée à quelque 54 % au cours de la période 1999-2001.

De même, *l'étude sur la perception des consommateurs et les habitudes d'achats des consommateurs québécois en horticulture réalisée pour le compte de la Table filière de l'horticulture ornementale* dont les résultats complets sont disponibles sur le site web de la FIHOQ ([www.fihq.qc.ca](http://www.fihq.qc.ca)) fait mention de résultats positifs pour l'avenir de notre secteur :

- Les consommateurs sondés prévoient une plus grande croissance des achats dans les catégories de services suivants pour les trois prochaines années : fertilisation de pelouse, émondage et taille d'arbres, autres traitements pour la pelouse, aménagement paysager et tonte de la pelouse.
- Pour 89 % des ménages consommateurs, le jardinage représente un de leurs loisirs et dans une même proportion, ces consommateurs signalent que le jardinage occupe ou pourrait occuper dans un avenir rapproché, une place encore plus importante dans leurs loisirs.
- Les consommateurs mentionnent, dans des proportions intéressantes, que la sensibilité à l'environnement est meilleure qu'il y a deux ans (52% des ménages). Au total, 93 % des consommateurs sont sensibles à l'environnement.

### 3.4 Tendances : Habitation- Jardins personnels : L'aménagement extérieur dans le top 5

Selon une étude de Maclean's, House & Home, réalisée sur 2 ans (PMB 2006), incorporer une parcelle de campagne à la ville est une nouvelle tendance. C'est pourquoi, on compte dorénavant l'aménagement extérieur dans le top 5 des travaux de rénovation et d'amélioration des propriétés résidentielles.

Par ordre de priorité, le type d'amélioration et rénovation que les Canadiens comptent apporter à leur maison concerne : la salle de bain (79 %), la salle à manger (28 %), le sous-sol (27 %), l'aménagement paysager (26 %), et le patio/terrasse extérieur (25%).<sup>1</sup>

### 3.5 Tendances 2005 – 2010

Malgré les changements démographiques à venir et un taux d'endettement toujours plus grand notamment des générations XY, la tendance pour l'amélioration de la qualité de vie par l'embellissement de son environnement se maintient.

Selon une étude de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) sur les tendances 2005 à 2010, préparée pour le compte de la FIHOQ et ses associations affiliées, on devrait assister à :

- l'importance de « l'outdoor living », qui consiste au prolongement de son chez-soi à l'extérieur des jardins. Celui-ci devient une pièce additionnelle.
- l'importance accordée à l'aménagement de l'espace qui respecte des concepts de l'environnement durable ;
- une demande accrue pour les services d'entretien complémentaires comme la préparation et la fermeture des terrains, le ramassage des feuilles, la taille et la fertilisation régulière des végétaux, le suivi phytosanitaire ;
- un intérêt croissant pour les aménagements en milieu urbain, soit les toitures végétales, les petites cours urbaines et les ruelles. Il y aura augmentation de l'aménagement des surfaces verticales et de l'utilisation de contenants ;
- une conscientisation chez les consommateurs à utiliser efficacement l'eau.

<sup>1</sup> Sources : PMB 2006 (Étude sur 2 ans), Maclean's, House & Home, HGTV.ca, IpsosReid

## 4. Intervention de l'APPQ aux travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

En tant qu'entreprises amenant aux citoyens la beauté et les nombreux bienfaits des végétaux en milieu urbain, nous sommes cependant aux prises avec une difficulté majeure qui donne lieu à des malentendus. Pour certaines instances décisionnelles, l'aménagement paysager est parfois associé à une démarche de recherche dite strictement « esthétique », et n'y voient aucun lien avec une pratique qui améliore la qualité de vie des citoyens. Il ne faut pas dénigrer l'importance que revêt un beau cadre de vie sur le bien-être des citoyens. D'ailleurs, *l'étude sur la perception des consommateurs et les habitudes d'achats des consommateurs québécois en horticulture réalisée pour le compte de la Table filière de l'horticulture ornementale* démontre que le premier facteur de motivation du citoyen envers le jardinage est l'embellissement de son environnement.

Malgré des progrès notables, car de plus en plus de gens voient le lien qui unit aménagement paysager et environnement, nous constatons que des municipalités n'ont pas encore fait ce lien et ont le réflexe d'adopter des réglementations contraignantes sans consulter l'industrie de l'horticulture dont les paysagistes et autres professions qui sont pourtant les premiers intervenants.

### 4.1 Les politiques publiques

Puisque nous sommes en première ligne pour l'amélioration du cadre de vie du citoyen incluant l'activité environnementale en milieu urbain, nous souhaiterions travailler en collaboration avec le milieu municipal afin de favoriser les bonnes pratiques et faire connaître ces pratiques aux citoyens. Malheureusement, des réglementations sont encore adoptées sans que l'industrie, et notamment les paysagistes aient été consultés. Nous nous retrouvons alors devant le fait accompli. Alors que nous avons l'expertise, la compétence et une grande expérience des pratiques respectueuses de l'environnement, nous nous heurtons aux décisions prises en dehors de toute structure de consultation qui nous aurait permis de faire valoir notre point de vue.

Cette structure nous paraît essentielle, car les raisons qu'évoquent les villes pour restreindre nos activités peuvent à première vue sembler cohérentes. Prenons l'exemple d'une municipalité qui souhaite adopter un règlement interdisant l'installation de gicleurs d'eau sur tout son territoire. Afin de démontrer qu'un système d'irrigation n'est pas nécessaire, les personnes qui souhaitent adopter le règlement peuvent faire valoir que dans la nature, l'eau de pluie irrigue les forêts et que les arbres ne manquent pas d'eau. L'argument semble valable, mais on oublie alors que la ville n'est pas un milieu naturel.

Il faut en effet se rappeler qu'en milieu urbain la nature a été complètement transformée. Lorsque nous plantons des végétaux en milieu urbain, nous ramenons la nature en ville, mais nous l'amenons dans un contexte où elle sera fragilisée par la présence des rues, de la pollution, de l'asphalte, du sel de déglaçage, des constructions, etc. Théoriquement, une ville entièrement asphaltée et bétonnée qui ne disposeraient d'aucun espace vert pourrait faire une économie d'eau. Mais elle deviendrait totalement inhospitalière au point où personne n'aimerait y vivre. Puisque les végétaux sont nécessaires à la vie et que l'eau est nécessaire aux végétaux, nous croyons qu'un mécanisme de consultation conduisant à de bonnes pratiques de gestion de l'eau serait préférable à l'interdiction totale des gicleurs (même ceux équipés des dispositifs anti-refoulement les plus efficaces). Une réglementation qui interdirait l'arrosage des pelouses et des aménagements paysagers serait même contre-productive, car elle irait à l'encontre du principe du développement durable.

Un aménagement paysager est fait pour durer. Un professionnel ne fera pas un aménagement paysager conçu pour durer seulement trois ou quatre ans. Cette préoccupation du développement durable qui est très présente dans l'esprit des consommateurs doit également l'être dans l'optique des décideurs. Une réglementation trop restrictive peut mettre en danger le caractère durable des aménagements.

Un professionnel membre de l'APPQ sait quelles plantes vont aux bons endroits. Il connaît celles qui nécessitent moins d'entretien et sera tout disposé à éviter les plantations exigeant trop d'eau. Il conseillera le client sur les périodes les plus propices à l'arrosage, sur le soin à apporter à la pelouse, sur les principes de base de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes et les insectes. Les professionnels adoptent des pratiques de gestion des eaux pluviales en récupérant l'eau des gouttières pour l'acheminer vers les plates-bandes. Ils savent aménager des pentes afin de conserver l'eau.

Nous sensibilisons nos clients aux pratiques respectueuses de l'environnement et souhaitons être reconnus par les municipalités comme des interlocuteurs de première ligne capables de les aider à développer les meilleures réglementations possibles tant pour la gestion de l'eau que pour l'utilisation d'engrais ou pour toute question relative à l'entretien des végétaux. Nous vous offrons notre plus entière collaboration dans l'élaboration de politiques de consultation.

Les paysagistes ne demandent pas mieux que de mettre leur expertise à contribution afin que les villes et le grand public adoptent de bonnes pratiques environnementales.

**Recommandation :** Nous recommandons donc qu'il soit établi une structure de consultation entre l'industrie de l'horticulture ornementale dont notamment les paysagistes et le milieu municipal avant que ne soient adoptées des réglementations pouvant porter préjudices aux aménagements paysagers des citoyens et également à la profession touchant les paysagistes. Puisque nous sommes affiliés à la FIHOQ qui constitue notre porte-parole officiel auprès des instances gouvernementales nous demandons que tout ce qui concerne les questions environnementales liées à l'aménagement paysager soient acheminées à la FIHOQ pour que notre Association puisse être consultée.

#### **4.2 Reconnaissance par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)**

En plus des difficultés créées par les réglementations municipales, nous constatons que les différents ministères se renvoient parfois la balle lorsque les paysagistes tentent de faire valoir leur point de vue. Parce qu'une partie de nos activités a trait aux matériaux inertes, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec nous réfère au ministère de l'Industrie et du Commerce. Mais puisqu'une partie de nos activités relève de l'horticulture ornementale, ce ministère nous retourne à son tour au MAPAQ.

Mentionnons que le MAPAQ soutient depuis toujours la formation collégiale en aménagement paysager par l'entremise de son programme de formation de l'Institut des technologies agroalimentaires de Saint-Hyacinthe. Alors qu'il est reconnu dans ce programme que les travaux avec les matériaux inertes font partie intégrante d'un aménagement paysager.

Par ailleurs, *Les Fleurons du Québec*, cette activité qui fait la promotion de l'amélioration de l'environnement et qui permet aux municipalités de se démarquer par la beauté de cet environnement vient souligner l'excellence de l'aménagement paysager. Par conséquent, de la beauté du paysage naîtra un sentiment de fierté et d'amélioration de l'appartenance des citoyens à leur milieu urbain. Sans compter que cela aura des impacts sur l'achalandage touristique.

Mentionnons que cette activité reçoit l'appui du MAPAQ en partenariat avec le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des responsables verts du Québec, la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec et la FIHOQ. À ce titre, nous constatons une fois de plus, l'adhésion du MAPAQ au secteur de l'aménagement paysager comme une activité d'importance à l'intérieur de l'industrie de l'horticulture ornementale. Soulignons également, que le succès de cette activité met en évidence l'importance de travailler en collaboration et en consultation avec la FIHOQ pour assurer des liens, entre autres, avec les professionnels de l'aménagement paysager que nous sommes.

**Recommandation : Nous recommandons donc que le secteur de l'aménagement paysager soit reconnu officiellement par le MAPAQ et que cette reconnaissance nous permette également de faire valoir notre point de vue et nos recommandations auprès des autres instances gouvernementales incluant le ministère de l'Industrie et du Commerce.**

**Recommandation : De plus, nous recommandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de même qu'au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et au ministère du Tourisme de continuer à appuyer financièrement de façon récurrente le programme des Fleurons du Québec, qui en est à sa deuxième année d'existence. La structure des Fleurons permet à la FIHOQ et à ses associations affiliées dont l'APPQ d'être en lien avec des représentants du monde municipal et ainsi d'échanger de façon productive et positive sur divers dossiers. Les Fleurons du Québec permettent aux paysagistes certifiés d'avoir une tribune et d'être consultés en tant que professionnel de l'environnement. De même, le maintien de ce partenariat contribuera au développement de notre secteur d'activité et par ricochet de toute l'industrie.**

#### 4.3 L'environnement

L'aménagement paysager contribue à améliorer l'environnement. Certaines données sont même surprenantes, car plusieurs personnes ne se rendent pas compte des bienfaits des végétaux en milieu urbain. Selon les données américaines du *Turfgrass Resource Center* même en ne tenant compte que du gazon, on note les avantages suivants : l'absorption du CO<sub>2</sub>, un grand apport d'oxygène (2 500 pieds carrés de gazon cultivé procure l'oxygène nécessaire à une famille de quatre personnes) ; une diminution notable de la température à la surface du sol, le filtrage des particules de pollution dans l'eau passant par le système racinaire, la lutte contre l'érosion du sol.<sup>2</sup>

Si on demandait à des scientifiques s'il est possible de fabriquer des machines capables de filtrer l'air, d'apporter de l'oxygène, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de rendre nos villes habitables par un meilleur environnement, ils nous répondraient que les végétaux remplissent ces fonctions et qu'en plus, ces machines sont même capables de se reproduire elles-mêmes.

<sup>2</sup> [www.turfgrassod.org/tr/environment.html](http://www.turfgrassod.org/tr/environment.html) copyright Turfgrass Producers International

En raison des formidables avantages des végétaux en milieu urbain, l'Association des paysagistes professionnels du Québec rappelle à tous les intervenants qu'en plus de la beauté des aménagements, notre pratique a des répercussions sur l'environnement et sur la santé des humains.

Nous croyons que notre expérience, notre Code d'éthique et nos garanties de professionnalisme font de nous un interlocuteur privilégié du secteur environnemental et nous demandons à être consultés.

Au chapitre de la biodiversité, l'APPQ est favorable au concept de la biodiversité dans la mesure où les plantations sont compatibles entre elles, ne représentent pas de danger pour l'environnement et sont adaptées à leur zone de rusticité. Un professionnel refuserait de planter des espèces nuisibles même si le client désirait en avoir sur son terrain. De même, il refuserait de planter des espèces qui en raison de l'entretien exagéré qu'elles exigent seraient contraires aux bonnes pratiques environnementales.

**Recommandation : Nous recommandons donc que l'aménagement paysager soit reconnu pour son apport à l'embellissement du cadre de vie du citoyen, mais également comme une activité d'amélioration de l'environnement.**

#### 4.4 La santé

Santé et environnement sont intimement liés. La présence de la verdure a un effet positif sur les humains. Selon le *Turfgrass Resource Center* les médecins ont remarqué que dans les hôpitaux, les patients disposant d'une vue sur un paysage (plutôt que sur les murs des édifices avoisinants) avaient une convalescence plus courte. On constate également qu'elle réduit les problèmes post-opératoires ainsi que la fréquence et la quantité d'analgésiques requis.

Nous oublions parfois que les humains font partie de la nature. Nous avons construit des villes si grandes et si différentes de l'environnement naturel que nous avons parfois l'impression que l'asphalte et le béton forment notre milieu de vie. Mais dès que nous ramenons la nature dans les espaces publics ou les terrains résidentiels, les citadins reprennent le contact avec l'environnement. La qualité de vie s'en trouve améliorée, alors qu'un sentiment de bien-être est immédiatement ressenti. Ce n'est pas que par romantisme que les humains aiment les parcs et les aménagements paysagers. C'est aussi parce qu'ils reprennent alors contact avec la nature que la frénésie urbaine leur avait presque fait oublier. Ce sentiment d'appartenance à l'environnement est nécessaire à la santé mentale des citadins. Elle constitue un anti-stress par excellence alors qu'on évalue que 40 % de la population est stressé. De même, on constate que l'amélioration de l'environnement par l'aménagement paysager en milieu urbain diminue le taux de criminalité, rend l'environnement plus humain et diminue l'agressivité architecturale des édifices.

Alors que l'agriculture comestible nourrit l'estomac, l'industrie de l'horticulture ornementale par son secteur relié à l'aménagement paysager contribue à nourrir l'âme. Sans compter, que nous sommes un secteur qui initie et interpelle les personnes de tous les âges à l'activité physique. Par conséquent, nous contribuons au maintien d'une bonne santé physique et mentale.

**Recommandation : Nous recommandons donc que l'aménagement paysager soit reconnu comme une activité importante de l'industrie de l'horticulture ornementale et soit pris en compte dans le Plan national de la santé publique pour sa contribution essentielle à la santé mentale et physique des citadins.**

## 4.5 Le développement des ressources humaines

### a) Saisonnalité des emplois

Le travail en aménagement paysager s'effectue généralement d'avril à décembre et est assujetti aux éléments climatiques durant toute la saison des travaux. Notre secteur est considéré comme un secteur atypique puisqu'il ne correspond pas à un type d'emploi s'effectuant à l'année avec une prestation de travail de moins de 40 heures par semaine.

Les modèles statistiques nous démontrent d'ailleurs que nos emplois de type atypique ne sont pas des secteurs attrayants puisqu'ils génèrent des « chômeurs » durant la saison morte. Les conseillers en orientation et les conseillers en emploi tiennent compte de ces données dans leur processus d'information aux candidats à la formation professionnelle et technique en horticulture ornementale. Un sondage réalisé auprès d'étudiants de nos programmes démontre d'ailleurs qu'ils ont été fortement découragés à s'inscrire à nos programmes puisqu'ils se prédestinaient à un emploi saisonnier. Or, il est démontré que plus les gens sont spécialisés dans le secteur, plus ils ont accès aux emplois de longue durée et aux emplois permanents.

Il n'en demeure pas moins que le secteur de l'aménagement ne peut effectuer de travaux durant la période hivernale au Québec. Ce constat a pourtant des conséquences désastreuses sur l'attrait de la main-d'œuvre ainsi que sur sa rétention. Les statistiques démontrent un taux de roulement dans nos entreprises, mais on oublie d'évaluer l'impact de nos programmes sociaux et de leur application pour nos travailleurs. En période de chômage, nos travailleurs subissent les pressions gouvernementales pour changer d'emploi dans un secteur où les emplois seront permanents « à l'année ». Or nos emplois, sont permanents mais saisonniers ce qui leur confère un caractère atypique.

Le secteur de l'horticulture ornementale a expérimenté des mesures de stabilisation des emplois de manière à permettre le prolongement des périodes de travail en se jumelant avec des entreprises d'autres secteurs dont les périodes sont complémentaires. Les mesures gouvernementales ne permettent cependant que l'expérimentation de ce type de mesure et le support ne peut être accordé aux projets dits récurrents, même s'ils sont efficaces. Dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre sera croissante pour tous les secteurs, on ne peut se permettre de perdre des travailleurs compétents parce qu'ils subissent la menace d'une coupure de chèque d'assurance-emploi s'ils ne changent pas de secteur.

**Recommandation :** Nous recommandons que la Commission invite le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique;

**Recommandation :** Nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage;

**Recommandation :** Nous recommandons que le gouvernement provincial offre du support aux mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon continue.

**b) La formation initiale**

Le programme de formation professionnelle « Réalisation d'aménagements paysagers » a fait l'objet d'une révision par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Malgré le fait que toutes les étapes d'approbation du nouveau programme aient été complétées, il appert que notre secteur ne soit pas priorisé par le gouvernement et que les centres de formation doivent continuer à enseigner un programme qui date de plus de 15 ans.

Nous recommandons que le nouveau programme en « Réalisation d'aménagements paysagers » soit implanté dans les plus brefs délais, avec les budgets requis à son implantation, de manière à répondre aux nouvelles réalités du marché du travail.

**c) La formation continue**

Les besoins de formation sont nombreux mais le support pour le développement et la disponibilité d'activités de formation sont nettement insuffisants. Le Fond national de formation de la main-d'oeuvre (FNFMO) est en très grande partie inaccessible à nos entreprises puisque leur masse salariale est inférieure aux critères d'assujettissement.

Nos entreprises ne peuvent également faire appel au Plan de soutien en formation agricole (PSFA), puisque ce programme est réservé en exclusivité au secteur de la production agricole.

Ce modèle en agriculture a d'ailleurs démontré son efficacité et sa pertinence pour les petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel type de programme pourrait être élargi aux entreprises de notre secteur, en créant une alliance entre les ministères et l'UPA, de manière à ne pas pénaliser le secteur agricole, mais dans un esprit de consolidation des ressources régionales avec une offre de services élargie.

**Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec contribuent à la bonification et à l'élargissement du PSFA aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale.**

Le secteur horticole a de plus, bénéficié en 1996, d'une enveloppe du MAPAQ pour créer le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) visant à appuyer les initiatives de formation novatrices ne pouvant être financées par la voie de programmes gouvernementaux traditionnels. Ce fonds de départ de 320 000 \$ a été bonifié d'investissements d'entreprises du secteur de manière à financer le développement de nouvelles activités de formation continue à caractère sectoriel. Il est en effet indispensable d'avoir accès à ce type d'initiatives pour demeurer compétitif. Ce fonds a donc été dédié, durant plus de 10 ans, au développement de nouvelles activités de formation continue tout en impliquant les entreprises dans le financement des coûts d'inscription aux activités de formation.

**Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) pour développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu aux nouveaux savoirs.**

## 5. En conclusion

Les réglementations municipales prises en raison de pressions provenant de certains milieux écologistes peuvent répondre à des considérations politiques sans être nécessairement efficaces ou applicables. **Nous recommandons** vivement d'être consultés par l'entremise de la structure de la FIHOQ pour que les paysagistes soient reconnus comme des intervenants professionnels de première ligne en environnement. Nous ne demandons pas mieux que de partager nos connaissances avec les intervenants, mais nous constatons que l'absence de consultation ne peut être profitable pour personne. Face à l'énorme enjeu qu'est devenu l'environnement, nous sommes convaincus de la nécessité de travailler ensemble.

Nous insistons également pour que le secteur de l'aménagement paysager qui fait partie intégrante de l'industrie de l'horticulture ornementale soit reconnu par le MAPAQ. Celui-ci peut être aussi vu comme le prolongement de l'agriculture, soit de l'agriculture urbaine.

Soulignons que le développement des ressources humaines dans notre secteur constitue un enjeu prioritaire pour les prochaines années et qu'à ce titre il importe que cette Commission tienne compte dans ses recommandations des nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique.

L'Association des paysagistes professionnels du Québec remercie cette Commission de lui avoir permis de présenter son point de vue dans un esprit d'ouverture et de collaboration. Nous souhaitons que notre intervention aura permis de vous convaincre de l'importance de considérer les professionnels de l'aménagement paysager représentés par l'Association des paysagistes professionnels du Québec comme des intervenants de première ligne pour leur implication environnementale.